

# COMPTABILITÉ DES COPROPRIÉTÉS

---

## Perfectionnement et réponses à tout

SPÉCIALISATIONS

12 AVRIL 2019  
HOTEL DINA MORGABINE

### Intervenant :



Jean-Paul CASTA

Administrateur de biens pendant 30 ans  
Maître en droit des Affaires.



Public : Comptables (niveaux 2 et 3)

### Objectifs :



- Faire le point sur la mise en application de la réforme.
- Apporter des réponses aux difficultés rencontrées.

Depuis le 1er avril 2016, les professionnels de l'immobilier (et leurs personnels habilités) ne peuvent plus obtenir le renouvellement de leur carte professionnelle (ou de leur habilitation) sans avoir suivi deux jours de formation minimum par an (décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Tarif adhérent : 238.7 € TTC chèque à l'ordre de l'ESI-BE + 45 € TTC chèque à l'ordre de la fnaim oi.  
Tarif non adhérent : 325.5 € TTC chèque à l'ordre de l'ESI-BE + 50 € TTC chèque à l'ordre de la fnaim oi.  
(Tarif en vigueur jusqu'au 30 juin 2019)

PROGRAMME PAGE 2

**CO019**

## COMPTABILITÉ DES COPROPRIÉTÉS

4

Perfectionnement et réponses à tout

### OBJECTIFS

- **Faire le point** sur la mise en application de la réforme
- **Apporter** des réponses aux difficultés rencontrées

### NIVEAU & PUBLIC

#### NIVEAU 2

Comptables (niveaux 2 et 3)

Prérequis : aucun

### MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique

Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

### INTERVENANT(S)

#### Jean-Paul CASTA

Administrateur de biens pendant 30 ans  
Maître en droit des Affaires

#### Patrice DURAND

25 ans dans le secteur immobilier, dirigeant de cabinet  
Ancien directeur des risques garanties financières et assurances  
Ancien Juge au Tribunal de Commerce  
Diplômé E.S.C.P.

#### Germain PERRISSEL

Responsable d'Agence, Syndic de Copropriétés  
Master en Management Immobilier,  
Construction et Aménagement (MICA)  
Diplôme Préparatoire aux Etudes Comptables et Financières

### TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 300 € HT

### PROGRAMME

#### I - INTRODUCTION

- Recensement des difficultés rencontrées

#### II - TRAITEMENT DES POINTS DÉLICATS

- Les travaux de l'article 14-2  
Utilisation des comptes 102, 103, 702...  
Gestion des subventions, indemnités d'assurance et emprunts  
Les honoraires syndics
- Les écritures de régularisation  
Charges et produits constatés d'avance  
Provisions à constater : factures non parvenues, 13<sup>e</sup> mois  
et congés payés...  
La gestion des stocks  
Les travaux de l'art.14-2 non terminés à la fin de l'exercice
- Les soldes de régularisation d'exercice  
Nature  
Date de comptabilisation
- Les avances  
En cas de mutation  
Affectation aux travaux de l'art.14-2  
Traitement comptable

- Les créances douteuses concernant les copropriétaires  
ou les tiers  
Décision  
Montant  
Traitement comptable
- Les frais et charges individuels  
Frais de recouvrement  
Frais d'établissement de l'état daté  
Les consommations individuelles (compteurs)  
Traitement comptable
- Les documents de synthèse  
Caractère non figé

Les participants feront part de leur expérience personnelle.  
Les réponses aux problèmes soulevés seront apportées  
collectivement